EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **12 février 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **douze février deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 05 février 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance,Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECCER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Chantal MERCIER-COURTY, Thierry ORLIAGUET, Bruno SLAMA**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Manuela FERREIRA DE SOUSA donne pouvoir à Djamel IBRAHIM-OUALI de la question n° 1 à la question n° 26.
Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 2.
Jean-Pierre BRENAS quitte la séance à partir de la question n° 2.
Christine PERRET quitte la séance à partir de la question n° 2.
A partir de la question n° 2, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 32

CONTRIBUTION À LA FONDATION IFMA

Bernard DANTAL ne prend pas part au vote.

Le Président de la Fondation sollicite la Ville pour l'attribution d'une contribution annuelle destinée à soutenir l'orientation internationale de la formation.

En tant que membre fondateur, la Ville avait déjà de 2005 à 2008 accordé une contribution annuelle de 10 000 € afin de permettre à des étudiants de partir en stage à l'étranger soit dans une ville jumelée avec Clermont-Ferrand, soit pour un stage portant sur l'ingénierie de la mobilité.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de reconduire pour la présente mandature (2010-2014) le même dispositif de soutien à la fondation étant entendu que les étudiants ne peuvent cumuler cette aide avec une bourse municipale de la Ville de Clermont-Ferrand.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-joint rédigé sur ces bases.

Les crédits correspondants (10 000 €) pour l'année universitaire 2009-2010 feront l'objet d'une demande en décision modificative n° 1.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 février 2010

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Bernard DANTAL

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

A LA FONDATION DE L'INSTITUT FRANCAIS DE MECANIQUE AVANCEE

ENTRE :

La Commune de Clermont-Ferrand représentée par son Maire, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du déposée à la Préfecture le ,

D'UNE PART,

La Fondation de l'Institut Français de Mécanique Avancée représentée par Bertrand PIMORT, Délégué Général,

D'AUTRE PART,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La Ville de Clermont-Ferrand, en tant que membre fondateur de la Fondation IFMA destinée à établir des liens entre le monde industriel et l'école d'ingénieurs IFMA, a participé de 2006 à 2008 au financement de stages d'étudiants non boursiers à l'étranger, soit dans des Villes jumelles de Clermont-Ferrand, soit sur le thème de l'ingénierie de la mobilité, à hauteur de 10 000 € par an.
Le président de la Fondation, René Zingraff a de nouveau sollicité les membres fondateurs pour une participation annuelle au budget d'exploitation.
La présente convention a pour objet de reconduire le dispositif antérieur pour la période 2010 à 2014.

Article 1 – Objet de la convention

La Commune de Clermont-Ferrand attribue chaque année universitaire une subvention de 10 000 € à la Fondation IFMA dans les conditions fixées à l'article 2.

Article 2 – Conditions d'attribution

La Commune apporte sa contribution pour aider les étudiants de l'IFMA à effectuer des stages à l'étranger à la double condition suivante :

1- condition de non cumul de bourse

Les élèves bénéficient d'une aide financière grâce à la contribution de la Commune ne devront pas, par ailleurs, bénéficier de bourses municipales d'enseignement supérieur octroyées par la Commune de Clermont-Ferrand.

2- condition des lieux ou objets de stage

Les stages devront avoir lieu :

- soit dans une Ville jumelée avec Clermont-Ferrand (Aberdeen, Braga, Gomel, Noman, Oviedo, Regensburg ou Salford)
- soit sur un thème de l'ingénierie de la mobilité

La contribution apportée par la Commune représente le soutien financier de 5 élèves par an.

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour 5 années universitaires soit 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014.

Article 4- Modalités de versement

Une subvention de 10 000 € sera versée annuellement par mandat administratif au compte bancaire de la Fondation sur présentation des justificatifs suivants :

- attestations sur l'honneur précisant que les étudiants sélectionnés ne bénéficient pas de bourses municipales octroyées par la Commune de Clermont-Ferrand,
- les justificatifs des lieux et objets de stage des étudiants sélectionnés.

En cas de non respect des termes de cette convention, la Commune se réserve le droit de suspendre le versement de sa contribution.

Fait en 3 exemplaires, dont un pour l'enregistrement

A Clermont-Ferrand le……..

Le représentant de la
Commune de Clermont-Ferrand,
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint,

Bernard DANTAL

A Clermont-Ferrand le……..

Le représentant de la
Fondation de l'Institut Français de
Français de Mécanique Avancée,